Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251216-2025_12_03-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 09/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, POIGNAND Yannick, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal,
Absents : AUFFRET Yannick, FLAGEUL Rozenn, ROUSSEAU Philippe,
Pouvoirs : 1 pouvoir donné à Mme LE BARS Jeanine par M. AUFFRET Yannick
1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme FLAGEUL Rozenn
1 pouvoir donné à M. LE VAILLANT Ludovic par M. ROUSSEAU Philippe

Secrétaire de séance : PELTIER Amandine

DELIBERATION

2025-12-03

ACQUISITION PARCELLE CADASTREE ZH N°201

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2121-29,
Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2241-1 modifié par l'ordonnance N°2006-460 du 21 avril 2006 art.3 VII,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le plan cadastral annexé en pièce jointe,
Considérant la demande des consorts MARTIN Maryse et Sylvie fille de Mme LEVENE Hélène épouse Martin décédée, propriétaire de la parcelle N° ZH N°201, de vendre cette parcelle à la commune afin de régulariser l'emprise du chemin communal N°10 au lieu-dit la Saudrière ;
Considérant que cette parcelle en l'état est totalement incluse dans le chemin et ne peut plus être utilisé par la propriétaire ;

Ayant entendu l'exposé de Pascal PRIDO, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 15 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251216-2025_12_03-DE

APPROUVE l'acquisition suivante :

- Parcelle ZH N°201 d'une surface d'environ 230 m² située au lieu-dit « La Saudrière », propriété Consorts MARTIN,



CHARGE Monsieur le Maire de négocier avec les consorts MARTIN le prix de vente

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

La Secrétaire
PELTIER Amandine